



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-38178>

Département(s) de publication : **49**

Annonce n° **25-38178**

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-34786

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Ville d'Angers (49)

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 21490007800012

Ville : Angers

Code postal : 49100

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 49

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Construction de bâtiments modulaire pour des locaux de convivialité – Salle Omnisport Jacques Millot à ANGERS

Code CPV principal - Descripteur principal : 45223800

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Marché de travaux ordinaire à prix global et forfaitaire. Prix actualisables. Le délai d'exécution du marché de 6 mois comprend : - la période de préparation (y compris le dépôt et l'instruction de la demande de PC) de 4 mois (par dérogation à l'article 28.1 du CCAG travaux) qui démarre à compter de la date indiquée dans la lettre de notification du marché valant ordre de service de démarrage de la période de préparation - le délai d'exécution des travaux de 2 mois qui démarre à compter de la date renseignée dans l'ordre de service de démarrage des travaux, hors délai de garantie de parfait achèvement. Les prestations seront financées par autofinancement de la ville d'Angers, complété, le cas échéant, par des ressources externes (emprunt, subventions, fonds européens non connu à ce jour, etc.) conformément aux lois et réglementations en vigueur. Délai global de paiement des prestations de 30 jours. Les paiements s'effectuent par virement administratif. Avance de 10% accordée dans les conditions prévues au contrat. Garantie à première demande couvrant 100% du montant de l'avance. Retenue de garantie prélevée dans les conditions fixées au CCAP.

Critères d'attribution : Prix : 60 % ; Valeur technique: 40 %

Section 4 - Informations rectificatives

- Section 3 - Procédure L'acheteur exige la présentation de variantes : oui Les modalités de présentation des variantes sont précisées dans le règlement de la consultation.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 04/04/2025